

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 19 mai 2025 à 20h30

Présents : Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Marc BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Jean-Marie REYNIER, Damien PHILIP, Annie COLOMBIER, Pascale BURGAT.

Absent : néant

Secrétaire : Marc BLANC

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2025, et désignation d'un secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2025 est approuvé à l'unanimité. Monsieur Marc BLANC est désigné secrétaire de séance.

2) Décisions modificatives

Monsieur le maire propose d'inscrire au budget les subventions suivantes

- 8.400€ de la Région pour le diagnostic pastoral sur l'alpage de Baoude.
- 30.000€ du Département pour les travaux d'urgence liés aux intempéries.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ces modifications.

3) Réhabilitation de l'ancienne fromagerie : attribution des travaux aux entreprises

Monsieur le maire rappelle au conseil l'appel d'offre qui a été lancé pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne fromagerie. La date limite des offres était fixée au 23/04/2025, 108 dossiers ont été retirés et 14 offres ont été reçues pour les 9 lots :

- 3 offres pour le lot 1 « Désamiantage »
- 2 offres pour le lot 2 « Démolition – Maçonnerie – Sols durs Faïences »
- 1 offre pour le lot 3 « Charpente couverture »
- 1 offre pour le lot 4 « Second-œuvre »
- 1 offre pour le lot 5 « Menuiseries extérieures »
- 1 offre pour le lot 6 « Serrurerie »
- 2 offres pour le lot 7 « Electricité »
- 1 offre pour le lot 8 « CVC – Plomberie »
- 2 offres pour le lot Lot 9 « Elévateur PMR Monte-charge »

La commission d'appel d'offre s'est réunie le vendredi 16 mai 2025 pour étudier le rapport d'analyses des offres préparé par l'architecte Pierre Coulet. Monsieur le maire présente l'analyse et les propositions d'attribution faite par l'architecte.

Il précise que pour un estimatif de 679.000€ HT, le total des offres les mieux-disantes pour les 9 lots est de 836.086,56€ HT soit 23,1% en plus.

La commission d'appel d'offre propose de :

- déclarer les 9 lots infructueux afin de modifier le planning de début des travaux au printemps 2026.
- lancer un nouvel appel d'offre avec une remise des offres en septembre 2025.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

4) Travaux de voirie :

• Choix de l'entreprise

Pour ce point, Monsieur Jean-Marie Reynier ne prend pas part à la discussion ni au vote

Une demande de prix a été faite pour la réalisation de :

- ~ 10 tonnes d'emplois en tranche ferme
- ~ Réfection en enrobé du Chemin de la Chapelle : "de la RD 902 au garage communal".
- ~ Réfection du mur de soutènement du parking à l'entrée des Maisons
- ~ Réfection du parking à l'entrée du village en enrobé

Deux entreprises ont répondu.

Le conseil, à l'unanimité, retient l'entreprise Charles QUEYRAS TP au prix de 79.938,00€ HT pour réaliser l'ensemble des travaux en juin 2025.

- **Demande de subvention au Département**

Monsieur le maire explique au conseil que le Département peut attribuer 10.269€ dans le cadre de l'enveloppe cantonale allouée pour la voirie communale.

Le conseil, à l'unanimité décide de déposer la demande de subvention correspondante.

5) **Personnel communal :**

Christian Blanc et Noélie Blanc quittent la salle pour le point suivant

- **Création d'un poste d'adjoint administratif territorial**

Vanessa Collatti explique que Noélie Blanc est embauchée depuis le 1^{er} décembre 2023 en CDD pour 6 mois puis renouvelé pour 12 mois. Son contrat arrive à terme le 31 mai 2025.

Il est proposé de créer un poste d'agent administratif territorial à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juin 2025 pour la stagiairiser un an en vue d'une titularisation.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette création de poste.

Christian Blanc et Noélie Blanc reprennent la séance

- ~ **Création d'un poste d'agent territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)**

Monsieur le maire informe le conseil que Sabrina Ollivier a réussi le concours d'ATSEM. La nomination sur ce grade peut avoir lieu si le poste correspondant est créé.

Monsieur le maire propose de :

- créer un poste d'ATSEM à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires, à compter du 01/09/2025.

- supprimer un poste adjoint technique territorial à compter du jour où Sabrina Ollivier sera nommée sur le grade d'ATSEM.

Le conseil, à l'unanimité valide ces propositions.

- **Régime indemnitaire**

Monsieur le maire explique que compte tenu des avancements de grade, il convient d'actualiser la délibération qui instaure le régime indemnitaire pour ajouter les grades de rédacteur territorial et d'agent territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

- ~ **Modification de la durée de la convention de participation pour le risque prévoyance**

Monsieur le maire explique que le contrat prévoyance du CDG 05-MNT, auquel adhère la commune, avait une durée de 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Dans l'attente de la parution des textes législatives sur l'évolution de la prévoyance (adhésion obligatoire ou facultative), le CDG05 a souhaité prolonger d'une année supplémentaire le contrat afin de préparer au mieux le prochain marché

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de modifier la durée du contrat passant la date de fin au 31/12/2026.

6) **Renouvellement du parc informatique de la mairie et contrat de maintenance : choix du prestataire**

Monsieur le maire rappelle la consultation lancée pour le renouvellement du parc informatique (4 ordinateurs fixes et un portable) avec contrat de maintenance.

Il rappelle la décision prise en conseil le 31 mars 2025. Il informe le conseil que des précisions ont été apportées et qu'il convient de prendre une nouvelle décision compte-tenu des nouveaux éléments. Il présente les trois offres reçues.

Le conseil municipal, compte-tenu de la simplicité d'avoir le même prestataire pour le matériel d'impression et pour le logiciel de sauvegarde et de gestion de documents, convient à l'unanimité, de retenir l'entreprise Rex Rotary au prix de 253€ HT/mois (matériel et maintenance illimitée).

7) Organisation de l'affouage 2025

Monsieur le maire informe le conseil que la commune délivrera de l'affouage essentiellement en bord de route sur le domaine de Catinat. Il y a 17 lots de 10 stères.

Le conseil municipal, à l'unanimité fixe le prix du stère à 20€ soit 200€ le lot. Une journée de corvée est demandée aux affouagistes. Elle est fixée le samedi 14 juin 2025, et sera facturée 91€ pour les personnes absentes.

8) Location du logement de la poste

Monsieur le maire rappelle au conseil la mise en location du logement de la poste. Deux candidatures ont été reçues.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer le logement à Monsieur EGINARD Xavier et Madame VITIPON Magda à compter du 1^{er} août 2025 pour un loyer mensuel de 800€ hors charges avec une provision pour le chauffage de 250€/mois et une caution de 800€.

Monsieur le maire précise que ce couple a deux enfants qui seront scolarisés à Arvieux en septembre 2025.

9) Avenant au bail de chasse entre la Commune et l'ACCA

Monsieur le maire informe le conseil que le bail de chasse signé pour la période du 1^{er} juin 1994 au 31 mai 2024 a été renouvelé tacitement pour la même période soit jusqu'au 31 mai 2054.

Il présente l'avenant au bail de chasse signé avec l'ACCA d'Arvieux le 23 septembre 1996 et explique que cet avenant contient des clauses en contradiction avec la réglementation nationale en vigueur sur les ACCA.

Monsieur le maire propose de signer un nouvel avenant qui supprime les éléments surlignés. Le conseil, à l'unanimité est d'accord.

10) Modification des tarifs des droits de place pour le marché hebdomadaire

La délibération 2021-66 permet d'acter le tarif proposé des emplacements pour le marché hebdomadaire du vendredi matin. Cette délibération fixe le prix du mètre linéaire et le tarif d'accès à l'électricité pour la saison.

Nous avons eu une demande pour utiliser le petit chalet sur le parking de la mairie lors des marchés pour la saison d'été 2025 et aucun prix n'est encore fixé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix à 100€ pour la saison d'été, et précise que le chalet doit être rendu propre après chaque utilisation.

11) Approbation du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 1er avril 2025

Monsieur le maire explique que la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 1^{er} avril dernier, pour étudier, le transfert de charges nettes lié au transfert navette touristique de Vars et stade de football d'Eygliers.

- Compte-tenu de l'information apportée en séance par le représentant de la commune de Vars, la CLECT décide de surseoir à la détermination des charges transférées pour ce service de navette, dont le transfert reste à confirmer par la mairie. Il semblerait que ce service relèverait du transport privé.
- La CLECT décide de fixer à 12 000 € le montant des charges transférées liées au transfert du stade de football d'Eygliers.

La Commune d'Arvieux bien que pas concernée par ces deux transferts, valide à l'unanimité, le rapport présenté.

Fait à Arvieux, le 20 mai 2025.

Le Maire,
Christian BLANC

